



SMAS

Renforcer la gestion durable du système aquifère sénégalo-mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique

Renforcer la gestion durable du Système Aquifère Sénégal - Mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique

TERMES DE RÉFÉRENCE

pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) environnementaliste contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) pour les eaux souterraines de la portion nationale du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)
(Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal)

[AC/OSS/SMAS_Environnementaliste/250325-18]

Mars 2025

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation à caractère international à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains¹ et 7 pays non-africains), 13 organisations régionales, des organisations des Nations Unies. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau, l'OSS se concentre sur la gestion concertée des aquifères transfrontaliers en Afrique, dont le Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)², partagé entre la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Ce système aquifère revêt une importance cruciale pour la subsistance des populations locales, notamment dans les régions arides où les ressources en eau sont limitées. Cependant, la surexploitation des nappes et les risques de pollution des eaux souterraines posent des défis majeurs.

En mai 2020, un Groupe de Travail Régional (GTR) pour la coopération transfrontière sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM) a été mis en place et constitué par les 4 Etats partageant le bassin (Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)³, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)⁴ et l'OSS associés à ce dialogue régional. Il a pour mandat de renforcer la coopération transfrontière entre les pays du BASM et d'encourager ces Etats et les Organismes de Bassins Transfrontaliers (OBT) à instaurer un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM. Le dialogue régional sur le SMAS est actuellement facilité et soutenu par plusieurs organisations internationales, notamment le Geneva Water Hub, le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (UNECE) et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC).

Depuis sa mise place, le GTR s'était engagé dans une phase de conception d'un programme conjoint et d'un plan d'action visant à remplir le mandat qui lui a été confié. Ce programme a été validé par les ministres des quatre pays en septembre 2021.

Le projet SMAS « Renforcer la gestion durable du Système Aquifère Sénégal - Mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique » s'inscrit dans le cadre du programme du GTR et sera mis en œuvre en étroite synergie avec celui-ci. La Fiche d'Identification du Projet (PIF) a été élaborée avec le PNUE, et approuvé par le FEM en novembre 2021 à l'issue d'un long processus de consultation, d'élaboration et de révision. Il s'en est suivi le développement du document du projet SMAS selon le même processus, approuvé par le GEF en juin 2022. La convention de financement a été signée en janvier 2024, marquant le début officiel du projet financé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) via le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le projet a été officiellement lancé en juillet 2024 au Sénégal.

Ce projet régional concerne les quatre (04) pays. Il a pour objectif de promouvoir la coopération entre quatre pays (La Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal) et à renforcer la capacité institutionnelle pour la protection et la gestion durable de l'aquifère transfrontalier sénégal-mauritanien afin d'améliorer la sécurité hydrique et alimentaire ainsi que la résilience face au changement climatique. L'OSS est l'Agence d'exécution principale du projet et travaillera en étroite collaboration avec les agences nationales des pays participants, et les organisations de bassin transfrontalières telles que l'OMVG et l'OMVS.

¹ Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie

² Système Aquifère du Sénégal-Mauritanien : Acronyme réservé au projet financé par le GEF

³ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)

⁴ Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Dans le cadre du projet SMAS, une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) sera réalisée pour identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS). Cette ADT constituera une base technique essentielle pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) du SMAS.

Pour alimenter l'ADT régionale, des ADT nationales seront élaborées dans chaque pays participant (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal). Ces analyses nationales s'appuieront sur plusieurs études thématiques couvrant les impacts du changement climatique, l'environnement, la socio-économie et le cadre juridique. Les rapports thématiques produits dans chaque pays seront consolidés pour élaborer des rapports thématiques régionaux, lesquels constitueront la base pour la préparation de l'ADT régionale.

Des consultants nationaux seront recrutés dans chaque pays pour mener ces études spécifiques, avec le soutien des Comités nationaux interministériels, afin d'assurer la qualité et la pertinence des analyses à l'échelle locale. Ce présent document concerne les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) environnementaliste, chargé(e) de contribuer à l'ADT pour les eaux souterraines du SMAS.

OBJECT

2. L'objet de cette consultation est de produire une analyse approfondie des dynamiques environnementales et des impacts liés aux ressources en eaux souterraines du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS). Il s'agira de :

- Renforcer la compréhension des impacts environnementaux des problématiques transfrontalières sur les écosystèmes et les services environnementaux associés aux ressources en eaux souterraines ;
 - Identifier les pressions environnementales majeures et les zones critiques nécessitant des interventions prioritaires pour préserver les ressources et les écosystèmes ;
 - Réaliser une analyse économique des biens et services environnementaux pour quantifier leur valeur et démontrer les bénéfices d'une gestion durable ;
 - Proposer des recommandations stratégiques pour une gestion durable et résiliente des ressources en eaux souterraines, en intégrant les dimensions environnementales et économiques.
- 3.

RESPONSABILITÉS ET TACHES DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Sous la supervision du coordonnateur du projet basé à l'OSS, le(la) consultant(e) national(e) spécialisé(e) en environnement travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres experts du projet, et devra réaliser les prestations suivantes :

- Collecter et analyser les documents existants relatifs au projet SMAS, incluant les rapports antérieurs et les études pertinentes sur le système aquifère Sénégal-Mauritanien, ainsi que les bassins des fleuves Sénégal et Gambie ;
- Collecter et analyser les documents élaborés dans le cadre des travaux du Groupe de Travail Régional (GTR), portant sur l'amélioration des connaissances et la gestion des ressources en eau du SMAS ;
- Analyser les rapports nationaux élaborés par les membres du Comité national interministériel, en lien avec les ressources en eaux souterraines transfrontalières du SMAS ;
- Mener, à l'échelle de la portion nationale du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS), en tenant compte, autant que possible, des bassins des fleuves Sénégal et Gambie, une analyse des impacts environnementaux de chacun des risques transfrontaliers majeurs identifiés par les membres du Comité national interministériel, sur les aquifères transfrontaliers du SMAS ;
- Examiner les documents et rapports issus de projets ou initiatives similaires, avec un accent particulier sur les analyses environnementales des problématiques transfrontalières, les données écologiques, et les approches de gestion durable des ressources naturelles ;

- Mener une analyse des biens et services environnementaux à l'échelle de la portion nationale du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS), dans le but de prévenir, réduire et éliminer les risques majeurs transfrontaliers identifiés, tout en préservant et maintenant les ressources naturelles, en particulier les eaux souterraines, afin de prévenir leur épuisement ;
- Cartographier les problématiques majeures en décrivant l'ampleur géographique des impacts environnementaux, les foyers critiques associés aux problématiques transfrontalières, ainsi que l'échelle de la portion nationale du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS) ;
- Proposer des recommandations adaptées pour une gestion durable et résiliente des ressources en eaux souterraines, intégrant les dimensions environnementales et les dynamiques écologiques locales et transfrontalières.
- Présenter le rapport thématique lors d'un atelier national de validation.

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette consultation sont les suivants :

4.
 - Une compréhension renforcée des impacts environnementaux, mettant en évidence les problématiques transfrontalières et leurs effets sur les écosystèmes et les services environnementaux associés aux ressources en eaux souterraines du SMAS ;
 - L'identification des pressions environnementales majeures et des zones critiques, nécessitant des interventions prioritaires pour préserver les ressources naturelles et les écosystèmes vulnérables ;
 - Une cartographie des problématiques environnementales, mettant en évidence l'étendue géographique des impacts, les zones critiques et les foyers ardents associés aux problématiques transfrontalières ;
 - Une analyse économique des biens et services environnementaux, quantifiant leur valeur et démontrant les bénéfices d'une gestion durable pour soutenir les décisions stratégiques ;
 - Des recommandations stratégiques adaptées, pour une gestion durable et résiliente des ressources en eaux souterraines, intégrant les dimensions environnementales et économiques ;
 - Un rapport thématique national consolidé, intégrant les résultats des analyses, les zones critiques identifiées, et les recommandations pour orienter les stratégies de gestion durable des ressources en eaux souterraines du SMAS.
- 5.

METHODOLOGIE

Le(la) consultant(e) devra suivre une méthodologie précise et structurée, axée sur deux étapes principales :

5.1. Analyse des impacts environnementaux

Le but de cette étape est d'examiner l'impact de chaque problème majeur transfrontalier prioritaire sur l'environnement. Il ne faut pas confondre ceci avec l'évaluation d'impact environnemental (EIE) qui est un instrument pour identifier et évaluer les impacts potentiels environnementaux d'un projet proposé.

Une approche logique pour faciliter le processus est le développement du statut robuste et pertinent de l'environnement, des indicateurs d'impact et de pression pour lesquels les données sont disponibles.

Ces indicateurs auront plusieurs formes d'utilisation :

- Les **indicateurs du statut** sont utilisés pour décrire les caractéristiques physiques et géographiques, le statut socio-économique et environnemental ;
- Les **indicateurs d'impact** décrivent et quantifient les impacts de chaque problème transfrontalier ; il est recommandé de recueillir les informations des 10 ou 20 dernières années si possible ;
- Les **indicateurs de pression** justifient les chaînes causales élaborées pour résoudre les problèmes prioritaires transfrontaliers.

A la fin de l'analyse de chacun des risques transfrontaliers, le(la) consultant(e) devra suggérer les actions à entreprendre (ou la(les) stratégie(s) à développer) pour réduire le risque transfrontalier correspondant.

5.2. Évaluation économique des biens et services environnementaux

Afin de réaliser une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) efficace et de concevoir un Programme d'Action Stratégique (PAS) susceptible d'être approuvé par les pays, il est essentiel de disposer d'une estimation de la valeur économique des biens et services environnementaux associés au Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS).

Le rapport thématique résultant servira de référence clé dans les étapes de développement du PAS, en fournissant une base solide pour des décisions éclairées sur l'allocation des ressources financières. Cette évaluation économique des biens et services environnementaux aidera également à démontrer les avantages de la gestion durable des ressources en eaux souterraines, incitant les pays participants à investir dans les actions prioritaires identifiées dans le PAS, tout en assurant un retour positif sur leur investissement.

Enfin, le(la) consultant(e) devra intégrer ces étapes dans une démarche participative. Cela implique la collaboration étroite avec les parties prenantes nationales et locales, y compris les Comités nationaux interministériels, le Groupe de Travail Régional (GTR) et les autres consultants thématiques impliqués dans le projet.

La méthodologie devra être explicitement détaillée dans l'offre, en précisant les outils et techniques utilisés, les étapes de collecte et d'analyse des données, ainsi que les mécanismes de consultation et de validation pour garantir des résultats exploitables et conformes aux objectifs du projet SMAS.

PROFIL ET QUALIFICATIONS DU (DE LA) CONSULTANT(E)

6. 6.1. Formation/Education

Le/la candidat(e) devra être titulaire d'un diplôme de Master, d'Ingénieur ou d'un Ph.D. en environnement, gestion des ressources naturelles, économie environnementale, ou dans un domaine connexe.

6.2. Expérience et compétences requises

Le/la candidat(e) devra justifier des expériences suivantes :

- Le candidat doit avoir **au moins 10 ans d'expérience** dans les études environnementales liées à la **gestion des eaux souterraines**, notamment en **Afrique de l'Ouest**. Il doit maîtriser **l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers**, intégrer les aspects **genre et inclusion sociale**, et proposer des **solutions stratégiques adaptées**.
- Une bonne connaissance des **approches participatives**, de la **gestion des parties prenantes** et de la **gestion intégrée des ressources en eau** est essentielle. Une expérience dans des **zones similaires au projet SMAS** est un atout.
- Le candidat doit être capable de réaliser des **cartographies environnementales**, et rédiger des **rapports techniques clairs en français ou en anglais**.
- Enfin, la **maîtrise des outils bureautiques** et des **logiciels de cartographie et d'analyse environnementale** est requise. Une expertise en **évaluation économique des services environnementaux** serait un plus.

DUREE, LIVRABLES ATTENDUS ET TERMES DE PAIEMENT

7.1. Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 90 jours calendaires.

7.2. Livrables

Le(la) consultant(e) devra produire les livrables suivants, aux échéances définies dans le tableau ci-après:

- **Livrable 1** : Rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis, et les premières orientations pour la collecte et l'analyse des données environnementales. Ce rapport est dû **quinze (15) jours** après la réunion de cadrage avec l'OSS ;



- **Livrable 2** : Rapport intermédiaire présentant une synthèse des données collectées, une évaluation préliminaire des impacts environnementaux des problématiques transfrontalières sur les ressources en eaux souterraines du SMAS, une analyse des mesures d'atténuation potentielles, ainsi qu'une évaluation économique des biens et services environnementaux. Ce rapport devra également identifier les lacunes ou les données manquantes. Ce livrable devra être soumis **soixante (60) jours** après la signature du contrat ;
- **Livrable 3** : Rapport final détaillant les activités réalisées, les méthodologies employées, les résultats obtenus, les lacunes identifiées, et des recommandations stratégiques pour une gestion durable et résiliente des ressources en eaux souterraines du SMAS. Ce rapport devra inclure des analyses approfondies et des propositions d'amélioration pour les futures interventions. Ce livrable devra être soumis **trente (30) jours** après la validation du livrable 2 et sera présenté lors d'un atelier national par le(la) consultant(e).

Tableau 1 - Liste des livrables et délais

Livrable	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis, et les premières orientations pour la collecte et l'analyse des données environnementales	Quinze (15) jours à compter de la date de signature du contrat
L2 : Rapport intermédiaire présentant une synthèse des données collectées, une évaluation préliminaire des impacts environnementaux, une analyse des mesures d'atténuation, ainsi qu'une identification des lacunes et données manquantes	Soixante (60) jours à compter de la date de signature du contrat
L3 : Rapport final détaillant les méthodologies employées, les données collectées, les lacunes identifiées, une évaluation économique des biens et services environnementaux, ainsi que des recommandations stratégiques pour une gestion durable et résiliente des ressources en eaux souterraines.	Trente (30) jours après la validation des livrables 2 et après la tenue de l'atelier national
Total	90 jours

7.3. Termes de paiement

Le consultant percevra une rémunération forfaitaire maximale de **6 000 USD** pour l'ensemble de la mission. Le paiement des honoraires sera effectué en trois tranches, selon les modalités suivantes :

Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1	Validation par l'OSS du Livrable 1 (Rapport de démarrage)	20 % du montant total du contrat
Tranche 2	Validation par l'OSS du Livrable 2 (Rapport intermédiaire comprenant les analyses préliminaires, la synthèse des données environnementales, et l'évaluation préliminaire des impacts)	40 % du montant total du contrat
Tranche 3	Validation par l'OSS du rapport final incluant la présentation lors de l'atelier national (Livrable 3)	40 % du montant total du contrat

NB : les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés

PRESENTATION DU DOSSIER

8.1. Offre technique

- 8.
- Une proposition technique de 5 pages maximum justifiant leur qualification à délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, les services de haute qualité au terme de la consultance demandée, la proposition d'une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultance sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux modalités des paiements ;
 - Un Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de la consultance ou ceux similaires de l'expert (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [\[Modèle CV OSS\]](#)) ;
 - Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission de l'expert proposé ;
 - Autres références jugées utiles ;
 - Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli (Annexe 3).

8.2. Offre financière

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 1** ;
- Ventilation du prix forfaitaire conformément au formulaire en **annexe 2** (exprimé en USD), indiquant tous les coûts de la mission, ventilés en frais remboursables et divers.

9. EVALUATION

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

9.1. Offre technique

L'évaluation se fera séparément et indépendamment de toute considération financière. Elle sera notée sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci-dessous** :

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir **la note minimum de 70 sur 100**.

Rubrique	Points
Qualifications générales / Diplômes : en environnement, gestion des ressources naturelles, économie environnementale, ou dans un domaine connexe	15
Méthodologie de travail : Approche claire et cohérente, structuration des étapes, adéquation avec les délais et objectifs spécifiques du projet	15
Expérience dans les études environnementales liées à la gestion des eaux souterraines , notamment en Afrique de l'Ouest , et dans l'évaluation des impacts environnementaux des problématiques transfrontalières, en particulier dans un contexte de gestion intégrée des systèmes aquifères et des bassins fluviaux	30
Une bonne connaissance des approches participatives , de la gestion des parties prenantes et de la gestion intégrée des ressources en eau est essentielle ; Expérience pratique dans les zones d'intervention du projet SMAS ou dans des contextes similaires, avec une compréhension des dynamiques locales et régionales	30
Maîtrise des outils bureautiques et des logiciels de cartographie et d'analyse environnementale	5
Connaissances linguistiques (Français + Anglais)	5
Total	100

9.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

9.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée.

10. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn en mentionnant la référence : « **Consultant(e) National(e) environnementaliste contribuant à l'AD [AC/OSS/SMAS_Environnementaliste/250325-18]** » dans l'objet du mail.

La date limite de la réception des offres est fixée au 6 avril 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT).

Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____

Nom _____

Position : _____

Date : _____

Autorisé pour et au nom de :

Le consultant : _____

Signature et cachet du représentant légal du consultant

Annexe 2 - Ventilation du prix forfaitaire

[Remplissez ce formulaire avec les détails de tous vos coûts et soumettez-le dans le cadre de votre proposition financière. Vos coûts doivent être présentés en USD.]

Numéro de référence de la passation de marché :

HONORAIRES				
Nom et position de l'expert	Quantité de l'input	Unité de l'input	Taux	Prix total
TOTAL				

COÛTS REMBOURSABLES ET DIVERS				
Description du coût	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
TOTAL :				

TOTAL FORFAITAIRE EN USD : _____

Ventilation du prix forfaitaire autorisé par :

Signature : _____ Nom : _____

Position : _____ Date : _____

Autorisé pour et au nom de : _____ (J/M/A)

Le Consultant : _____

Signature et cachet du représentant

Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Raison sociale :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n° le à

Matricule fiscal :

- **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS
- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du consultant